



Convention d'adhésion au réseau de Bibliothèque

Le Conseil accepte à l'unanimité de valider la convention d'adhésion pour la création et le fonctionnement du réseau de coopération. Elle permettra de contribuer ainsi au déploiement des services publics de proximité, de concourir au développement de services en réponse aux besoins émergents, et de valoriser et renforcer l'accès aux livres.

Convention de mise à disposition des locaux situés 2 Rue du Stade

Le 23 juin 2023, l'APE de la Charmille souhaite organiser la fête de fin d'année dans l'enceinte de l'école. L'école étant communautaire, la CCPG a donné son accord pour une mise à disposition gracieuse des locaux. Cependant il convient de rédiger une convention qui sera signée par le directeur de l'école, l'association de Parents d'élèves, la commune et la CCPG. Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Prise en charge des frais de M. Bauchet, champion paralympique

Le professeur de sport du Collège Louis Merle de SECONDIGNY a sollicité la commune pour une participation financière, dans le cadre de notre label « Terre de jeux 2024 ». En effet, le champion paralympique en ski, Monsieur Arthur BAUCHET, interviendra dans toutes les classes, le 8 juin. Une conférence ouverte au public, est également prévue à la salle de la Guichetière, en soirée. Le Conseil accepte de prendre en charge les frais d'hébergement et de repas de Monsieur Arthur BAUCHET

Impayés Tour des Deux-Sèvres 2022

En 2022, la Commune de Secondigny accueillait le tour cycliste Poitou-Charentes. Les dépenses étaient partagées entre la CCPG, la Commune de Secondigny et plusieurs autres communes. Cependant, plusieurs de ces communes refusent désormais de participer. Les votes des Conseillers étant répartis à 50 % pour et 50 % contre, Monsieur le Maire tranche en faveur du remboursement des impayés qui s'élèvent à 1 100 €.

Subventions aux associations

La commission des finances qui s'est réunie le 30 mai 2023 a étudié les dossiers de demandes de subventions des associations.

Le Conseil décide donc à l'unanimité de valider les subventions aux associations telles que mentionnées ci-dessous.

Associations	Subvention
L'association PART'AGE à l'accueil de jour	1 000,00 €
Amicale des Donneurs de sang	220,00 €
Amitié Coopération Solidarité Elavagnon	425,00 €
Anim'Secondigny	1 250,00 €
APE La Charmille	18 € / élève
Association sportive St Jo	240,00 €
COS du personnel communal	1 000,00 €
Courants d'Airs (musique)	800,00 €
Croqueurs de pommes	140,00 €
EREA	18€ / élève
Familles Rurales - Galipette	285,00 €
FSE Collège Louis Merle	40 € / élève
Gâti-Sport	150,00 €
Gâti-Foot Jeunes	3 600,00 €
Gati-Foot Séniors	1 800,00 €
Gymnastique volontaire	300,00 €
Histoire et Patrimoine	665,00 €
M.F.R. Secondigny (Maison familiale)	410,00 €
Mêm'Pas Mal	150,00 €
Ping-Pong Club de Secondigny	1 000,00 €
Pomm'Expo	6 000,00 €
Tennis club de secondigny	1 700,00 €
UNSS Louis Merle	240,00 €

Vote des tarifs communaux

La commission des finances a également étudié les différents tarifs communaux. Ils resteront inchangés sauf pour les tarifs cantine et le tarif des droits de place pour les forains.

Décisions administratives et financières concernant la piscine

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé en novembre 2022, de vendre la piscine municipale. Pour ce faire, les élus votent à l'unanimité la désaffectation du bien et son retrait du domaine public.

Des négociations ont été entreprises avec la gérante du camping qui semblerait intéressée par ce bien. Néanmoins le prix minimum fixé en novembre par les domaines (60 000 €) ne lui convient pas au vu des travaux à réaliser pour une remise en état du bien. Après débat et vote à bulletin secret les élus acceptent de

Comité de rédaction :


Bulletin rédigé par
Jany PÉRONNET.


Mise en page :

A. BRANDEAU

Imprimé par nos soins

Mairie :

 1, place de l'Hôtel de Ville
79130 SECONDIGNY

 05 49 63 70 15

 mairie@secondigny.fr



Infos :

Prochain conseil municipal :
10 juillet 2023 à 20h



Soyez vigilants, il a été remarqué une augmentation des cambriolages dans le secteur.

diminuer le prix à 45 000 € frais d'acte inclus. Ils chargent Monsieur le Maire de notifier cette décision à la gérante du camping qui prendra sa décision.

Dans l'attente de la vente, le Conseil municipal accepte de mettre à disposition la piscine au camping durant la saison 2023 moyennant un loyer de 2000 €. La Commune prendra en charge, la remise en eau des bassins et la remise en état des machines, des locaux par un agent technique communal.

Point sur les travaux, chantiers en cours et des commissions

PVD-Petites Villes de Demain : la réunion publique initialement prévue le 20 juin sera reportée.

CCPG : Monsieur Jean-Michel PRIEUR, Maire et Président de la CCPG viendra à la rencontre des élus le 22 juin 2023 à 18h30.

Boulodrome extérieur chemin des Effres : un chauffe-eau et un réfrigérateur ont été installés dans l'ancienne buvette de la boule en bois. Il sera mis à la disposition des associations.

MAM-Maison des Assistants Maternels : la PMI-Protection Maternelle Infantile du Département a donné un avis favorable à l'utilisation du bien préempté, en donnant tout-de-même quelques préconisations.

Commission Bâtiments Biens communaux : elle se réunira lorsque nous aurons toutes les estimations et diagnostics sur les maisons locatives du Longeais. Le Conseil est informé que la Commission de Sécurité est passée à la Mairie. La salle du Petit-Théâtre n'est pas aux normes pour l'accueil des séances cinéma. Pour parer à ceci, il est convenu qu'un

agent des services techniques ayant le diplôme SSIAP-Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes soit présent lors des séances. Cependant, à la demande du Préfet, les travaux doivent être faits très rapidement. Il conviendra également qu'un organisme vienne contrôler les travaux réalisés en 2017 au local des archives.

Une réunion publique à mi-mandat municipal, en direction de la population est à prévoir en septembre.

Commission Personnel : le Conseil est informé du départ d'un agent des services techniques.

Questions diverses

Marché de Producteurs : La buvette débute à 18h, elle sera tenue par Anim'Secondigny et les petites pommes d'amour (Association MAM). Une animation Jazz de la Nouvelle Orléans « Basin Street » est prévue.

14 Juillet : différentes animations sont prévues : poney, pétanque, structures gonflables, modélisme, nouveauté « escape-game », démonstration Corps Accords. Il n'y aura pas de jet-ski cette année. Le repas prévu est moules frites ou saucisses frites. Il y aura une animation musicale le soir. Pour le feu d'artifice, un arrêté Préfectoral impose des contraintes de stockage et de sécurité.

Nouveau médecin : il devait arriver mi-juin, cependant il doit régler des problèmes techniques (téléphonie, informatique) qui empêchent son ouverture pour le moment.

Gendarmerie : Monsieur le Maire précise que la gendarmerie ne fermera pas.

Nouvelles messageries de contact

Pour toute question relative à



L'état-civil, la gestion des salles : accueil@secondigny.fr



La voirie, les réseaux : technique@secondigny.fr



L'urbanisme (information simple) : urbanisme@secondigny.fr



La facturation cantine : comptabilite@secondigny.fr



Le Conseil municipal : secretariat@secondigny.fr



CNI, passeport, France Services : franceservices@secondigny.fr



Toutes autres demandes : mairie@secondigny.fr



Cartes d'identité/Passports

Lorsque vous venez à votre rendez-vous, merci de vous munir de tous les documents nécessaires. Sinon il vous faudra reprendre un rendez-vous. Ce qui retardera d'autant l'élaboration de votre pièce d'identité.



Plan de fauchage

Afin d'agir pour l'environnement et la biodiversité, la collectivité a choisi de pratiquer le fauchage tardif et a mis en place des zones de refuge pour la faune et la flore locale.

Entretien de terrain

Le fermier qui entretient et cultive les terrains au-dessus du lotissement de la Haute Vergne souhaite mettre fin à son bail fin 2023. Toute personne intéressée pour prendre la suite doit se faire connaître auprès du secrétariat de mairie.



Plateforme d'accompagnement et de répit pour les aidants

Un contact unique

0809 109 109

prix d'un appel local
Service gratuit

Commune de Secondigny

Mairie - 1 place de l'Hôtel de Ville - 79130 SECONDIGNY

☎ : 05 49 63 70 15 - ✉ : mairie@secondigny.fr